

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 60

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 60 - Canada

Date de publication : 2024/04/23

1. L'identification

Identificateur de produit: Regal ALG OUT 60**Ingrédient(s) actif:** Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]**Utilisations pertinentes identifiées:** Algicide**Distributeur**

Alliance Trading, Inc.
109 North Park Blvd., 4th Floor
Covington, LA 70433

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

Téléphones d'urgence 24 heures : 1-888-670-7665

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange**Risques pour la santé:**

Toxicité aiguë (oral), Catégorie 2

Risques pour l'environnement:

Toxicité aquatique, Aiguë 1

Éléments d'étiquetage

Cette matière est considérée dangereuse selon les règlements de l'OSHA.

Marque
d'exclamation

Environnement

Mention(s) d'avertissement: AVERTISSEMENT.**Mention(s) de danger**

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil(s) de prudence**Prévention:**

P301+P312: EN CAS D'INGESTION : appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P330: Rincer la bouche.

P391: Recueillir le produit répandu.

Élimination:

789508DQ: Mettre au rebut le contenu et les contenants conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Effets possibles sur la santé**Voie oculaire:** Peut provoquer une irritation des yeux.**Peau:** Le contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation de la peau.**Ingestion:** Nocif en cas d'ingestion. Quand des conseils médicaux sont nécessaires, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.**Cancérogénicité:** Non répertorié par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.

3. Composition/informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 60

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 60 - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Ingrédient(s)	No CAS	% p/p
Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]	31512-74-0	60

Voir la section 8 pour des limites d'exposition

4. Premiers secours

Voie oculaire: Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Consulter immédiatement un médecin.

Peau: Laver immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

Ingestion: NE PAS FAIRE VOMIR. Faire boire un verre d'eau ou de lait. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

L'inhalation: Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la personne souffre de nausées, de maux de tête, d'étourdissements ou de difficultés à respirer, ou si elle est cyanotique, consulter immédiatement un médecin.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe de produits inflammables: Ininflammable

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression à la demande homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Commentaires: Produit non inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela peut être effectué sans danger. Absorber le déversement au moyen d'un matériau inerte (p. ex., sable sec ou terre), et placer ensuite dans un contenant pour adéquat. Cette matière coule et est soluble/dispersable. Elle n'est probablement pas récupérable.

Procédures générales: Éviter tout rejet dans l'environnement. Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas vider un effluent contenant ce produit dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les estuaires, les océans ou d'autres plans d'eau, sauf si cela est fait conformément aux exigences d'un permis du National Pollutant Discharge Elimination System (NPDES) et que l'autorité responsable de la délivrance du permis a été avisée au préalable par écrit. Ne pas vider un effluent contenant ce produit dans les égouts sans d'abord aviser l'autorité de l'usine locale de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, communiquer avec l'office des eaux local ou le bureau local de l'EPA.

Notes de décharge: Aviser les autorités.

Équipement spéciale de protection: Porter l'équipement de protection individuelle et des vêtements adéquats pendant le nettoyage.

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la moulée lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Stockage dans des conditions de sécurité: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des substances incompatibles.

Pression d'entreposage: Atmosphérique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 60

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 60 - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Commentaires: Ne pas réutiliser les contenants vides sans nettoyage commercial ou remise en état. Les contenants vides conservent des résidus du produit (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les contenants vides à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes nues.

Les déversements doivent être absorbés avec du bran de scie ou du sable et éliminés dans un site d'enfouissement sanitaire. Les fûts endommagés ou qui présentent des fuites doivent être placés dans des fûts de suremballage aux fins d'élimination. Ne pas empiler plus de 4 fûts.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
		Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom chimique	Type	ppm	mg/m ³	
Poly[oxyéthylène (diméthyliminio) éthylène (diméthyliminio) dichlorure d'éthylène]	NET/PEL de l'OSHA	TWA	[1]	[1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	[1]	[1]
Notes de bas de page:				
1. Non établi.				

Contrôles d'ingénierie appropriés: Une ventilation devrait être fournie pour contrôler l'exposition des travailleurs et éviter les risques pour la santé et selon les besoins pour réduire, prévenir et contrôler la génération de poussière, de brouillard, de vapeur et d'aérosol.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de protection chimique

Protection de la peau - protection des mains: Gants imperméables.

Protection des voies respiratoires: Aucun normalement requis.

Protection de la peau - autres: Vêtements de protection du corps et chaussures.

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Se laver soigneusement après la manipulation. Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

AUTRES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: Les installations qui entreposent ou utilisent cette matière doivent être munies d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité.

Commentaires: Utiliser une ventilation adéquate pour garder les concentrations dans l'air faibles.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Aspect: Ambré / jaune

Odeur: Léger.

pH: 6.0 à 8.0

Point de congélation: < 0°C (32°F)

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: > 100°C (212°F)

Point d'éclair: > (212°F) COC (Cleveland à vase ouvert)

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Pas disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 60

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 60 - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité: N/A

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité: N/A

Pression de vapeur: Pas disponible

Densité de vapeur relative: Pas disponible

Masse volumique: 9.6 - 9.8 lbs/gal à 25.0°C (77.0°F)

Densité relative: 1.5 à 1.7

Solubilité: Soluble à 25,0 C (77,0 F)

Température de décomposition: Pas disponible

Viscosité dynamique: < 125 CPS à 25°C (77°F)

Pourcentage en volatiles: 40

10. Stabilité et réactivité

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Stabilité chimique: Stable

Produits de décomposition dangereux: Non connu

Matières incompatibles: Non connu

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ toxicité aiguë par voie cutanée: > 2000 mg/kg - Lapin

DL₅₀ toxicité aiguë par voie orale: 1850 mg/kg - Rat

CL₅₀ toxicité aiguë par inhalation: 2.9 mg/L (4 heures - rat)

12. Données écologiques

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: CL₅₀ = 44,00 UG/I - 48 heures (truite arc-en-ciel)

CL₅₀ = 660,0 UG/I - 24 heures (poisson arlequin)

CL₅₀ = 3 350 UG/I - 48 heures (barbue de rivière)

CL₅₀ = 60 000 UG/I - 48 heures (moule zébrée)

CL₅₀ = 218,0 UG/I - 48 heures (puce d'eau)

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer conformément à tous les règlements applicables.

Information rcra/epa relative aux déchets: Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la définition de la RCRA dans la Resource Conservation and Recovery Act (RCRA).

Commentaires généraux: Les contenants vides conservent des résidus du produit (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux. Les tambours vides devraient être complètement vidangés, adéquatement bondonnés, puis retournés rapidement à un rénovateur de tambours ou mis au rebut adéquatement.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal ALG OUT 60

Numéro de FDS : Regal ALG OUT 60 - Canada

Date de publication : 2024/04/23

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

CERCLA réglementaire: Aucune composante de ce produit n'est présente au-dessus des niveaux minimaux.

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Tsca réglementaire: Les composants de ce produit peuvent ne pas tous être répertoriés dans l'inventaire de la TSCA. Les pesticides homologués par l'EPA sont exemptés des exigences de la TSCA.

La proposition 65 en Californie: Ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie comme causant le cancer.

Fifra (arrêté fédéral sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides): Ce produit chimique est un produit pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité, ainsi que pour les étiquettes en milieu de travail pour les produits chimiques autres que les pesticides. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers qui sont exigés sur les étiquettes de pesticides de l'EPA.

Commentaires généraux: RENSEIGNEMENTS SUR LES DANGERS SUR L'ÉTIQUETTE DE L'EPA 46043-4 :

MISE EN GARDE.

Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau.

Provoque une irritation modérée des yeux.

Toxique pour les poissons.

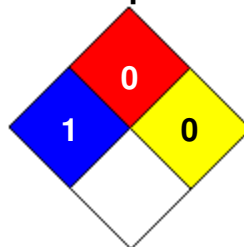
16. Autres renseignements

Date de préparation: 2024/04/23

Classification pour le HMIS

Santé	☐	1
Inflammabilité	☐	0
Risque matériel	☐	0
Protection personnelle	☐	

**Codes pour le
nfpa**



Dénégation de responsabilité du fabricant: Même si des mesures raisonnables ont été prises lors de l'élaboration du présent document, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leurs fins particulières.